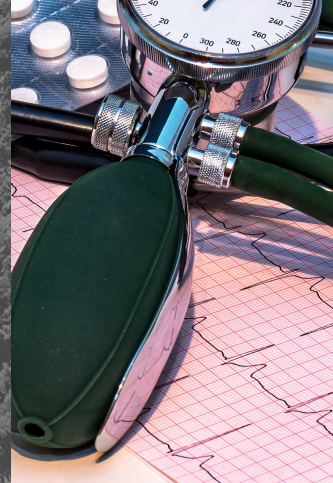


LE BI-ANNUEL DE LA CPTS DPV

Le bulletin d'information officiel de la CPTS Dracénie Provence Verdon



LE CENTRE DE VACCINATION

Ouvert le 18.01.2021, le centre de vaccination a permis de déployer la vaccination Covid sur notre territoire. Il a su s'adapter au besoin de la population au regard des livraisons possibles de vaccins. Le développement de ce dispositif est issu de la collaboration entre plusieurs acteurs (collectivités locales, SDIS 83, FFSS, et plus de 170 professionnels de la santé).

Au mois de mars, un deuxième centre a ouvert ses portes pour accueillir plus de personnes.

Avec une capacité de 800 vaccinations par jour au plus haut, la concentration des forces de la ville a permis la vaccination de plus de 50 000 personnes.

Nos efforts se poursuivent même si une baisse des demandes se fait ressentir. La mise en place fin juin des tests sérologiques immédiats nous permet d'identifier sur place les personnes ayant besoin que d'une seule vaccination. Elles pourront obtenir leur pass-vaccinal immédiatement.

Une adaptation des horaires en période estivale va être mise en place.

Pour plus de renseignements sur la prise de rendez-vous , vous pouvez joindre le centre d'appel au 04.830.830.85

JETEZ UN ŒIL AU CONTENU :

Une organisation des professionnels de la santé autour de la vaccination par la création d'un centre de vaccination.



Ville de Draguignan



Centre Hospitalier Dracénie





DE LA RÉDACTION DU PROJET DE SANTÉ VERS LA SIGNATURE.

Écrit par Marion Joly, Présidente de la CPTS

Cela fait 2 ans que la CPTS Dracénie Provence Verdon est créée, à l'initiative des professionnels de santé libéraux du territoire. En nous regroupant et en nous organisant, nous souhaitons répondre à des problématiques communes rencontrées dans le cadre de notre exercice professionnel.

L'objectif est le décloisonnement entre la ville et l'hôpital, la structuration des relations entre professionnels de santé par une meilleure organisation et la réorganisation des soins autour du patient (permettre un accès à des soins non programmés, se coordonner davantage avec l'ensemble des professionnels de santé et acteurs de santé : établissements, acteurs de prévention ou promotion de la santé, services sociaux et médico-sociaux..)

Le bénéfice est donc une plus grande fluidité des parcours de santé et une attractivité médicale pour notre bassin de vie.

Pour cela, nous avons co-construit pendant 18 mois un projet de santé qui vise à améliorer les problématiques relevées sur notre territoire lors de l'élaboration de notre diagnostic territorial et l'avons proposé aux organismes financeurs (ARS et CPAM). Notre projet de santé a donc été approuvé et notre CPTS est officiellement labellisée depuis le 01 avril 2021. Plusieurs missions et actions qui en découlent vont être mises en place au fil des mois à venir (voir le détail dans les pages suivantes). Depuis l'émergence de la crise sanitaire notre CPTS a pu regrouper environ 180 professionnels de santé grâce son rôle central tenu dans la mise en place du centre de vaccination de la Dracénie. C'est bien là le reflet d'un besoin et d'une envie de coopérer collectivement autour de l'intérêt de la population du bassin de vie couvert par la CPTS!

La raison d'être de la CPTS s'inscrit dans une durée longue Elle est la clef de voûte de notre organisation. En ayant cette volonté de coordonner nos actions par l'exercice pluriprofessionnel, nous oeuvrons pour transformer notre système de santé afin de le rendre plus efficient, aussi bien dans nos pratiques que dans la prise en charge des patients.

Apprendre à nous connaître, partager nos expériences, nos spécificités, , faciliter nos échanges et nous concerter impulse une dynamique collective motivante et appréciable par tous!



ADHÉREZ À LA CPTS C'EST AVANT TOUT PARTAGER DES VALEURS ET DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL. C'EST ÊTRE LIBRE ET AUCUN ENGAGEMENT DE NOTRE PART N'EST DEMANDÉ.

QU'A APPORTÉ LA CPTS AUX PROFESSIONNELS?

Avis de Mme Aurelie Staerk, infirmière libérale, participant au groupe de travail "accès aux soins"

"La CPTS permet une union entre les différents acteurs de santé où chacun prône un objectif commun : le parcours du patient sans rupture de soins. Le but est identique quelque soit la profession de santé que nous exerçons.

Depuis la pandémie, la CPTS a été un pivot majeur pour la mise en place du centre de consultation Covid, il y a un peu plus d'un an. A l'heure d'aujourd'hui, elle a toujours ce rôle par rapport à la création du centre de vaccination qui, de semaine en semaine, a augmenté sa capacité vaccinale.

Du côté des professionnels de santé, la CPTS leur apporte du soutien notamment lors des prises en charge Covid où du matériel a pu leur être donné afin qu'ils se protègent eux-mêmes.

Petit à petit l'individualisme laisse place à une cohésion qui est nécessaire pour les prises en charge de qualité tant pour les patients que pour les acteurs de santé."



Avis du Docteur Coralie Sappa, médecin généraliste, participant au groupe de travail "parcours de la PA"

Le sujet âgé occupe une grande partie de notre activité quotidienne, il s'agit souvent de patients polyopathologiques avec des situations complexes nécessitant une prise en charge transversale.

La CPTS a pour objectif d'améliorer la coordination avec les dispositifs déjà existants, et de renforcer les liens avec les structures sociales et médico-sociales (Hôpital, Clinique, SSR, EHPAD, SSIAD, ...).

Le point de vu des différents intervenants autour du sujet âgé nous donne une vision globale de chaque problématique, qui ne sont d'ailleurs pas toujours les mêmes ou pas ressenties de la même façon selon le niveau d'intervention.

Il s'agit d'un travail d'équipe, qui nous permet à nous professionnels de santé libéraux au sens large, de réfléchir ensemble sur les problématiques de notre exercice, afin de penser et de mettre en œuvre des parcours et des outils adaptés pour simplifier notre quotidien tout en améliorant notre pratique.

Au plus nous serons nombreux au plus nous aurons les moyens d'agir sur notre territoire.



**ADHÉREZ À LA CPTS C'EST AVANT TOUT PARTAGER DES
VALEURS ET DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU
PROFESSIONNEL. C'EST ÊTRE LIBRE ET AUCUN
ENGAGEMENT DE NOTRE PART N'EST DEMANDÉ.**

VOICI UNE PRÉSENTATION DES ACTIONS ENVISAGÉES DANS LE PROJET DE SANTÉ

Améliorer l'accès aux soins

Développer la prévention et la promotion de la santé

- Action 7 : la vaccination obligatoire et non obligatoire.
- Action 8 : les maladies cardiovasculaires.
- Action 9 : les addictions aux écrans chez les jeunes.

- Action 1 : favoriser le lien ville-hôpital.
- Action 2 : mise en place d'un système d'information et de communication, télé expertise, télé consultation.
- Action 3 : Faciliter l'accès aux médecins traitants.
- Action 4 : fluidifier l'accès aux soins non programmés.

Organiser des parcours pluri-professionnels

- Action 5 : éviter les rupture de parcours chez la personne âgée.
- Action 6 : promouvoir une organisation sanitaire liée à la crise épidémique "Covid"

Accompagner les professionnels de santé

- Action 10 : accueil et accompagnement des nouveaux installés.
- Action 11 : développer le tutorat et les stages.
- Action 12 : définir un parcours de prise en charge en ville des AES.

Promouvoir l'exercice coordonné entre les acteurs et partenaires

- Action 13 : création d'un annuaire / répertoire des ressources et partenaires.
- Action 14 : mise en place de la plateforme e-parcours.
- Action 15 : mise en place de document unique et commun (dossier d'admission, outils d'évaluation ...).



ADHÉREZ À LA CPTS C'EST AVANT TOUT PARTAGER DES VALEURS ET DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL. C'EST ÊTRE LIBRE ET AUCUN ENGAGEMENT DE NOTRE PART N'EST DEMANDÉ.

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A VOS AGENDAS!!

Le conseil d'administration a fixé la date de l'assemblée générale de l'association au

21 Septembre 2021 à 19h30

L'ordre du jour comprendra l'examen de l'activité de l'année écoulée, l'approbation des comptes et le quitus du bureau. Nous évoquerons également le détail des actions de l'année en cours et les prévisions d'activité pour les mois à venir.

La convocation, l'ordre du jour et les documents de vote vous seront adressés 15 jours avant la date de la réunion.

Nous espérons pouvoir tenir cette réunion en présentiel, sauf cas d'évolution des consignes sanitaires.

Pour les membres de l'association en retard de paiement de la cotisation, le lien ci-dessous vous permettra de payer en ligne.

APPEL A CANDIDATURE

Au cours de l'assemblée, nous devons également procéder à l'élection des membres du conseil d'administration. Le conseil est formé de 7 représentants des professionnels de santé, 1 représentant des structures de mise en commun de moyen, 2 représentants des structures de soins ou des associations et des collectivités. Le bureau de l'association sera ensuite élu par les membres du conseil d'administration. Tous les candidats peuvent se faire connaître dès maintenant auprès de Madame la présidente. Pour faciliter votre candidature, vous trouverez ici un modèle de lettre (cliquez ICI).



**ADHÉREZ À LA CPTS C'EST AVANT TOUT PARTAGER DES
VALEURS ET DÉVELOPPER VOTRE RÉSEAU
PROFESSIONNEL. C'EST ÊTRE LIBRE ET AUCUN
ENGAGEMENT DE NOTRE PART N'EST DEMANDÉ.**